COMMUNE DE Garat

MAIRIE
133, RUE DU Dr JEAN BOUILLAUD
16410 GARAT

Votre avis nous intéresse

ENQUETE COLLECTIVE

APPEL A PARTICPATION

Où souhaitez-vous développer la production des énergies renouvelables* sur Garat ?

*Solaire, éolien, biogaz, géothermie…

La commune lance une consultation publique sur les Zones d'Accélération de la production des Energies renouvelables (ZAER).

Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet de répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale d'une part, et d'accélération et de simplification d'autre part.

Avant le 31 décembre 2023, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération.

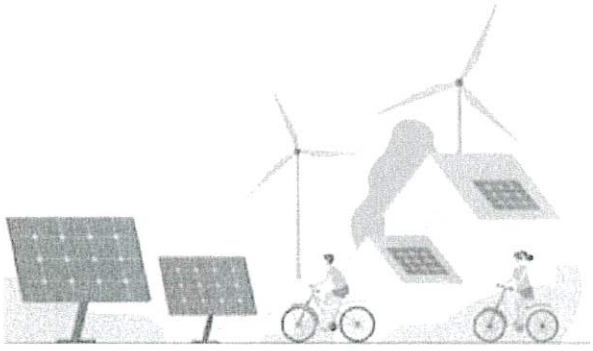

Pour cette consultation, un registre est mis à votre disposition du 22 novembre au 29 novembre 2023 à l'accueil de la mairie.